### HAUT PAYS DU VELAY COMMUNAUTE

# REPUBLIQUE FRANÇAISE

REGION AUVERGNE RHÔNE-ALPES

DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-LOIRE

ARRONDISSEMENT D'YSSINGEAUX

Nombre de membres :

En exercice : 24 Présents : 17

Ayant pris part au vote

(vote public): 22
o Pour: 22
o Contre: 0
o Abstention: 0

o Blanc : 0

## <u>Date de convocation</u>:

Le 21 mai 2024

<u>Date d'affichage</u>: Le 21 mai 2024

# DELIBERATION N°: DC/2024-05-27/05

OBJET DE LA SEANCE : Via Fluvia – véloroute entre Loire & Rhône

Auberge d'Oumey (Raucoules) – Avenant marché de travaux (lot 11)

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept mai,
A 20 h 00, le Conseil Communautaire
s'est réuni en séance ordinaire et publique
à Saint-Julien-Molhesabate (Maison du Suc),
sous la présidence de M. Bernard SOUVIGNET, Président.
(Secrétaire de séance : Gilles CIBERT)

<u>Présents</u>: MM. DURIEUX Pierre, GRANGE Jean-Paul, VALLAT Robert, GOUY Pascal, SABY François-Régis, JURY Gilles, SOUVIGNET Bernard, TOURON Jean-Marc, PEYRARD Guy, SANTY Jean-Pierre, CIBERT Gilles, POINAS Jean-Michel, et Mmes DREVET Hélène, MEYNET Isabelle, JAMES Marie-Laure, SOUTRENON Maryline et DURIEUX Gladys.

Excusés : Néant

Absents: Mme MASSARDIER Céline et M. CELLE Hubert.

<u>Pouvoirs</u>: M. PEYRARD Nicolas a donné pouvoir à M. POINAS J.-M. Mme MOUNIER Emeline a donné pouvoir à Mme MEYNET Isabelle. M. MOULIN Christophe a donné son pouvoir à M. DURIEUX Pierre. M. MOUNIER Lucien a donné son pouvoir à M. SABY François-Régis. Mme MARCON Catherine a donné son pouvoir à Mme DREVET Hélène.

\*\*\*\*\*

M. JURY, Vice-Président, rappelle la délibération n° DC/2021-09-20/03 en date du 20 septembre 2021 approuvant le projet de réhabiliter l'auberge d'Oumey à Raucoules, située sur l'aire d'accueil de la Via Fluvia, ainsi que la délibération n° DC/2022-09-05/04 en date du 5 septembre 2022 attribuant les marchés de travaux relatifs à cette opération.

Il explique que les travaux de carrelage (lot 11) ont dû évoluer suite à une modification de la cuisine (travaux initialement non prévus).

L'entreprise DELAIGUE a donc adapté son offre initiale induisant un avenant n°1 de 4 966.00 euros (nouveaux travaux par rapport au marché initial).

M. JURY détaille alors l'avenant n°1 présenté par l'entreprise DELAIGUE, titulaire du lot 11 (carrelage), incluant les éléments suivants :

- Montant du marché initial : 28 671.25 € HT

- Montant de l'avenant 1 présenté : 4 966.00 € HT

- Montant du nouveau marché : 33 637.25 € HT

#### AR Prefecture

043-244300307-20240601-DC2024052705-CC Regu le 11/06/2024

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré sans débat contradictoire et à l'unanimité des suffrages exprimés :

- approuve l'avenant n°1 au lot 11 présenté concernant les travaux de carrelage supplémentaires dans le cadre de la réhabilitation de l'auberge d'Oumey à Raucoules,
- autorise M. le Président à signer l'avenant susmentionné et toutes les pièces s'y rapportant :

### Lot 11: carrelage - entreprise DELAIGUE

- Montant du marché initial : 28 671.25 € HT

- Montant de l'avenant 1 présenté : 4 966.00 € HT

- Montant du nouveau marché : 33 637.25 € HT

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits, Pour extrait conforme,

Bernard SOUVIGNET Président,

Gilles CIBERT Secrétaire de séance,

certifié exécutoire par transmission en Sous-Préfecture d'Yssingeaux le

Affichage et publication effectués le